

le FiLi

FLASH INFOS LÉGÉROIS / Magazine municipal de Saint-Léger-de-Linières

**Actualités
municipales**

DOSSIER
FINANCES

/ p 3-6

| AVRIL 2023 | # 16



SOMMAIRE

 Actu municipale	03
 Lien social	13
 Culture	15
 Actu des assos	16
 Tribunes	22
 Infos pratiques	22
 Agenda	24

Directeur de la publication : Franck Poquin, Maire

Création / réalisation : A4 éditions - 02 41 720 700
Tirage : 1 800 exemplaires sur papier recyclé
ISSN 2800-2679

Mairie de Saint-Léger-de-Linières
9 rue du Lavoir
Saint-Léger-des-Bois
49170 Saint-Léger-de-Linières

Mairie annexe
12 route Nationale
Saint-Jean-de-Linières
49070 Saint-Léger-de-Linières

Tél : 02 41 39 55 36
mairie@saint-leger-de-linieres.fr
www.saint-leger-de-linieres.fr

édito



Franck POQUIN,
Maire

Vitesse de croisière

Créer une commune nouvelle n'est pas chose aisée, ce constat est partagé par tous ceux qui s'y sont essayé. Et dans ce domaine, il n'y a qu'une seule option, qu'une issue, c'est réussir.

En ce début d'année 2023, la commune nouvelle de Saint-Léger-de-Linières entame sa cinquième année d'existence, placée sous des augures favorables, malgré un contexte général qui pourrait porter à la déprime.

Les quatre années écoulées ont été consacrées à l'édification de cette nouvelle structure, pas à pas, étape par étape, sereinement mais avec détermination. Les difficultés ont été surmontées, tous les défis relevés.

Les élus des deux communes déléguées travaillent ensemble, avec le même souci de l'intérêt général. Les services municipaux ont été largement remaniés et organisés à la mesure d'une commune de presque 4 000 habitants et qui poursuit son accroissement.

Malgré la hausse des coûts qui frappe durement les finances communales, comme tout un chacun, l'attractivité et le dynamisme de notre territoire nous assurent des ressources dynamiques.

Cette année, notre budget prévisionnel consacré aux investissements, c'est-à-dire celui dédié aux dépenses qui améliorent notre qualité de vie au quotidien, atteint un niveau jamais égalé, et ce, sans augmentation de la fiscalité ni recours aux emprunts. Ainsi, en plus d'aller de l'avant, nous préservons nos marges de manœuvre pour ne pas hypothéquer l'avenir.

Les projets qui se concrétisent sont nombreux : vidéoprotection, nouvelle bibliothèque, aménagement des centres bourgs, construction de nouveaux équipements communaux, rénovation et mise aux normes d'autres. Vous trouverez tous les détails dans les pages qui suivent.

Le fait que notre action ait atteint cette vitesse de croisière me fait dire que notre commune a maintenant atteint sa maturité.

Une maturité qu'il faut entendre au sens du fonctionnement puisque par essence, la commune et donc les nouveaux projets se développent constamment. Notre gestion, rigoureuse et responsable, nous permet d'être au rendez-vous du développement actuel et futur de Saint-Léger-de-Linières.

FINANCES

Une accélération des investissements sans emprunt et sans augmentation des taux d'imposition

Lors de la séance du Conseil municipal du 9 mars 2023, le budget 2023 a été voté et le compte administratif de 2022 approuvé. Le vote du budget est une phase importante de la gestion d'une commune, il constitue l'aboutissement d'un processus : le Débat d'Orientations Budgétaire (DOB), qui définit les grandes orientations exposées lors de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2023, suivi de réunions de travail pour décliner ces orientations dans un document unique : le budget.

Le budget autorise l'engagement des dépenses qui permettront de concrétiser les projets décidés pour l'année en cours. 2022 a vu la réalisation de certains projets élaborés les années précédentes, 2023 marque une nouvelle accélération.

Épargne brute

743 722 €

Taux d'épargne brute

19,16 %

Épargne nette corrigée

530 868 €

Taux d'épargne nette

13,67 %

(supérieur de 2 points à la moyenne des communes comparables)

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif retrace toutes les recettes et dépenses réalisées lors de l'année écoulée.

• LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement provient des excédents dégagés par la section de fonctionnement (dépenses et recettes courantes de la collectivité).

	2022
Recettes réelles* de fonctionnement (RRF)	+ 3 882 312 €
Dépenses réelles* de fonctionnement (DRF)	- 3 138 590 €
Épargne brute	= 743 722 €
Remboursement du capital des emprunts	- 212 855 €
Épargne nette (capacité d'autofinancement)	= 530 868 €

(* hors opérations d'ordre qui sont des écritures techniques comptables)

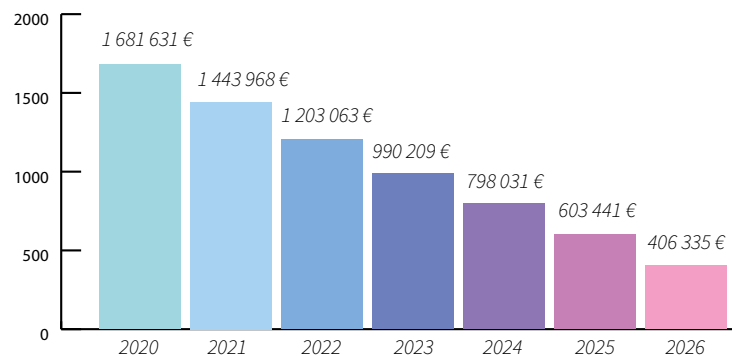
L'épargne brute est indispensable pour rembourser la dette existante. Après avoir retranché le capital des emprunts remboursés dans l'année, on obtient l'épargne nette.

L'épargne nette traduit la capacité de la commune à financer les investissements nouveaux par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt ou à la hausse de la fiscalité.

Cet indicateur qui est passé de 498 150 € en 2021 à 530 868 € en 2022 nous révèle que la santé financière de la commune reste saine.

• LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS : 212 855 €

Ainsi, le profil de désendettement de la commune s'établit comme suit :



Au 1^{er} janvier 2023, la dette de la commune s'élève à 990 209 €, elle sera de 798 031 € à la fin de l'année.

A titre de comparaison, la dette par habitant s'élève à 325 € par habitant contre 717 € pour la moyenne nationale des communes comparables (au 1^{er} janvier 2022, derniers chiffres connus au niveau national).

• **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

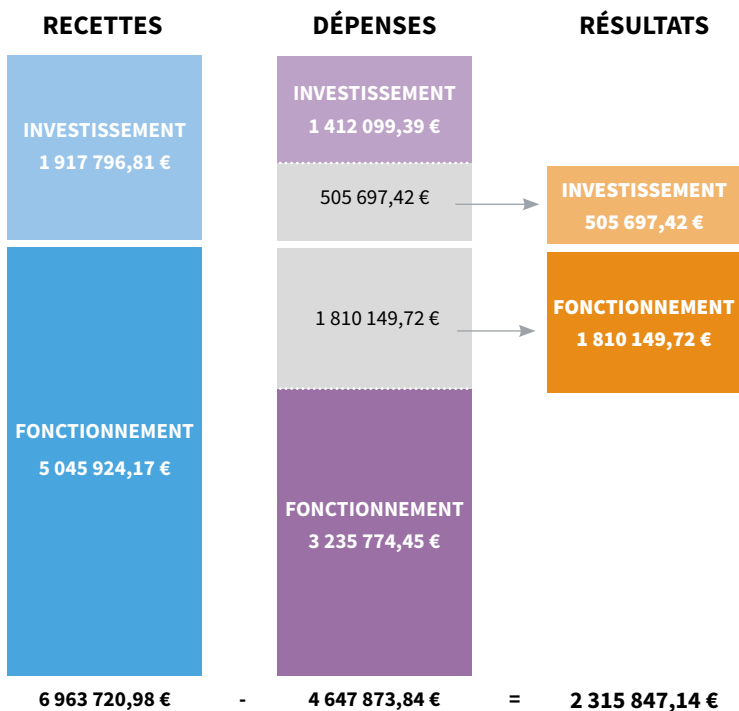
La section d'investissement comptabilise les travaux importants et les acquisitions d'équipements. Ces dépenses viennent accroître le patrimoine de la commune et valoriser l'existant.

• **Dépenses d'équipement : 1 147 285€ TTC avec pour principales réalisations en 2022 :**

- > Les travaux d'aménagement du secteur Brossais-Jardinets : 313 000 €
- > Les débuts de rénovation du bâtiment pour la bibliothèque : 120 000 €
- > La construction d'une halle multi activités route de Savennières : 111 000 €
- > La fin des travaux du terrain multi sports place de la croisée : 40 000 €
- > Le remplacement du jeux de l'araignée vers l'espace Galilée : 32 000 €
- > La rénovation et la mise aux normes des sanitaires de l'école des Grands Chênes : 41 000 €
- > L'amélioration et la modernisation du chauffage de l'école Debussy : 42 000 €
- > Le démarrage des travaux de rénovation de la salle de sport Linériis : 23 000 €
- > Les équipements : matériel et véhicule : 57 000 €

SYNTHÈSE :

Synthèse du compte administratif, avec les reports des exercices antérieurs et les opérations d'ordre.



Les excédents engrangés constituent une réserve pour financer les besoins en investissement du budget 2023.



Place des Jardinets rénovée

Budget 2023

Le budget primitif de l'année 2023 s'inscrit dans un contexte d'incertitudes, essentiellement dues à l'inflation. Le budget a donc été conçu selon des hypothèses prudentes afin de maintenir nos capacités d'autofinancement pour les années à venir. 2023 marque une accélération des investissements préparés ou commencés en 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

> Budget de fonctionnement en hausse de 6 %

- Les crédits des frais généraux sont augmentés de 12,4 % afin de faire face à des augmentations encore possibles des prix de l'énergie, gaz et électricité, ainsi qu'à l'inflation générale.
- Pour les charges de personnel, il est prévu une augmentation de 6,1 %, afin d'anticiper une hausse probable et significative du point d'indice des agents publics.

> Pas de hausse des taux d'imposition pour 2023.

Taxe d'habitation

À partir de 2023, plus aucun foyer ne paie de taxe d'habitation sur sa résidence principale mais elle demeure pour les résidences secondaires et les logements vacants.

Pour les finances de la commune, la suppression est compensée à l'euro près.

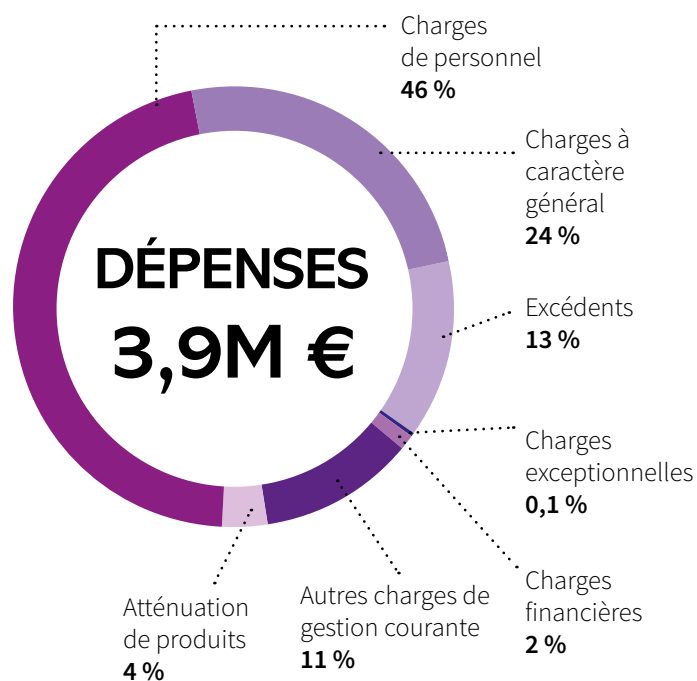
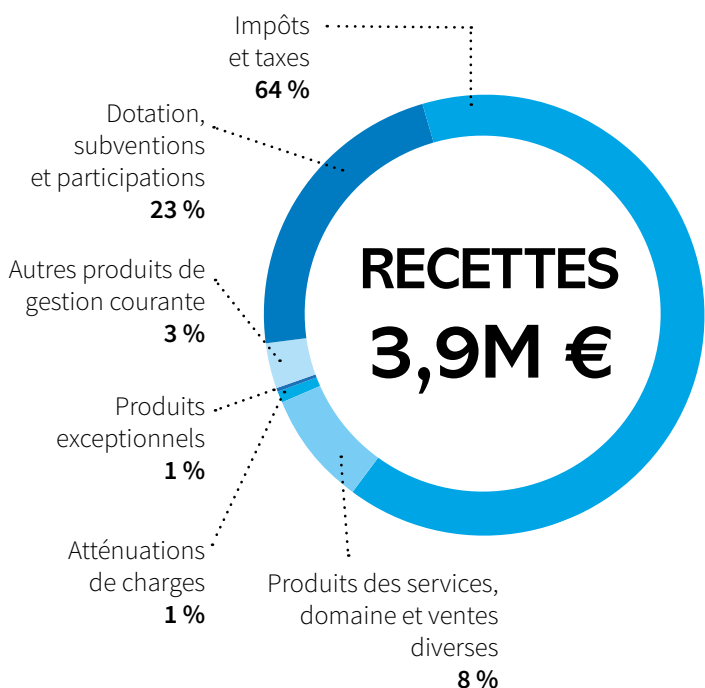
ZOOM sur la TAXE FONCIERE

La taxe foncière sur les propriétés bâties est calculée sur une base dite revenu cadastral (50 % du montant du loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait obtenir de son bien s'il le louait). Cette base est ensuite revalorisée chaque année par l'Etat.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2023, s'élève à 7,1 %.

Le Conseil municipal ayant voté le maintien des taux, l'augmentation des impôts ne proviendra donc que de cette seule revalorisation des bases décidée par l'État pour tenir compte de l'inflation.

> RECETTES ET DÉPENSES



SECTION INVESTISSEMENT

2 870 000 € d'investissement inscrits au budget

Des investissements d'envergure ont été lancés en 2022 et vont trouver leur achèvement cette année.

Par ailleurs, deux nouveaux projets ont été actés et pourront être lancés en 2023, la vidéoprotection et la construction d'un bâtiment pour le service technique sous condition de l'octroi de subventions.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT LÉGER-DES-BOIS

- Aménagement du secteur **Brossais-Jardinets**
Ces travaux, déjà évoqués dans les précédents numéros du FIL sont en voie d'achèvement. (35 000 € TTC)
Dans le même secteur, la nouvelle bibliothèque ouvrira ses portes avant l'été. (256 000 € TTC)
- Le **terrain de foot** bénéficie d'un nouvel éclairage, moins énergivore et plus efficace. Un pare ballons a été également installé. (161 000 € TTC)
- Un **terrain multi sports** est prévu sur l'aire du Patis. (120 000 € TTC)
- Le **groupe scolaire des Grands Chênes** bénéficiera d'interventions comme la réfection d'une salle de classe, de travaux d'isolation et d'étanchéité (147 000 € TTC)



Eclairage du stade de foot de Saint-Léger-des-Bois

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT JEAN-DE LINIÈRES

- La **halle multi activités** a été réceptionnée en janvier. (111 000 € TTC)
- L'**isolation extérieure du complexe sportif Linériis** est achevée, les travaux se poursuivent sur une des deux salles avec une isolation intérieure et un nouveau sol. (413 000 € TTC)
- La **place de la Croisée et le clos du presbytère** sont en cours d'aménagement depuis le 6 février 2023. Un kiosque complètera l'aménagement de la place. Ces travaux viennent transformer cet espace important de vie sociale, mettre en valeur notre patrimoine et sécuriser la route de la forêt par l'installation d'un plateau surélevé. (315 000 € TTC)
- Un **réaménagement de toilettes et d'une salle périscolaire** au groupe scolaire Claude Debussy (65 000 €)



Bardage extérieur de la salle Linériis

Deux projets étudiés en 2022 vont compléter les équipements de la commune :

- La **vidéoprojection** verra ses premières caméras déployées. L'assistance à maîtrise d'œuvre rédige actuellement le cahier des charges afin de lancer l'appel d'offres. Les dossiers de demandes de subventions sont déposés (318 000€ TTC).
- La **construction d'un nouveau bâtiment** aux normes permettant d'accueillir le personnel du service technique des deux communes déléguées est prête à démarrer. Le projet n'attend plus que l'attribution des subventions demandées (300 000 € TTC).

En plus de ces deux projets, il faut ajouter les opérations habituelles d'acquisition de matériels techniques et administratifs, l'acquisition d'un véhicule pour le service technique.

Financement des investissements

Des subventions ont déjà été octroyées, d'autres demandes sont en cours d'instruction.

Compte tenu des excédents dégagés, ces investissements peuvent être envisagés sans recours à l'emprunt ni augmentation de la fiscalité.

ENVIRONNEMENT

Fête de l'environnement 2023

Comme chaque année, nous aurons le plaisir de nous retrouver autour de différents ateliers sur la thématique de l'écologie, dont l'équipe municipale a fait l'une de ses priorités.

Différentes activités seront proposées sur l'esplanade de la Coudre :

- Sensibilisation à l'augmentation de la durée de vie des objets et à la lutte contre l'obsolescence programmée ;
- La nature au quotidien ;
- Mobilités douces ;
- Rénovation énergétique...
- Et bien d'autres choses !

Vous menez vous-même des actions en lien avec l'écologie et notre cadre de vie, et vous souhaitez également les présenter ?

N'hésitez pas à nous les proposer en Mairie !

Nous vous proposerons également de fleurir vos balcons, avec la distribution gratuite de géraniums (sur inscription, voir coupon joint à renseigner et à envoyer en Mairie).

Enfin, nous dévoilerons à cette occasion les lieux d'implantation des arbres qui seront plantés pour les naissances 2021 et 2022 sur notre commune.

Ce même 13 mai, entre 14h et 17h, nous ouvrirons les portes de l'atelier municipal de Saint-Léger-des-Bois situé chemin du Brossais, pour que chacun puisse récupérer gratuitement des copeaux de bois issus de l'entretien de nos espaces verts.



ENVIRONNEMENT

Campagne de fleurissement 2023

Distribution de géraniums-lierres

La municipalité de Saint-Léger-de-Linières propose à ses habitants de fleurir la commune en leur fournissant gratuitement des géraniums-lierres.

Les conditions sont les suivantes : installer les plants décorant les fenêtres, balcons, murets et clôtures pour qu'ils soient très visibles de la rue.

Tout Légiois désireux de participer à l'embellissement de la commune, apportera 2 jardinières. Il lui sera alors remis 6 géraniums-lierres et le terreau (valeur de 2 jardinières).

Il vous suffit de remplir le bulletin d'inscription ci-dessous et le remettre dans la boîte aux lettres de votre mairie ou l'envoyer par mail à l'adresse suivante : mairie@saint-leger-de-linieres.fr

> L'inscription devra être réalisée au plus tard le 15 avril 2023.

La distribution de ces géraniums-lierres aura lieu le samedi 13 mai de 9h30 à 12h30

à l'Esplanade de la Coudre
commune déléguée Saint-Léger-des-Bois
à l'occasion de la fête de l'environnement.

(En cas d'annulation de la Fête de l'environnement, les géraniums seront néanmoins distribués.)

ATTENTION

- une fois inscrit(e), vous ne recevrez pas de confirmation ni de rappel de la date de retrait de vos géraniums,
- il ne sera pas remis de géraniums-lierres aux personnes qui ne se seront pas inscrites avant la date limite indiquée,
- il ne sera pas remis de géraniums-lierres aux personnes qui ne pourront pas venir le jour de la distribution.

Merci à tous pour votre participation !



Campagne de fleurissement

Madame/Monsieur (NOM Prénom) :

Adresse complète :

N° de téléphone :et/ou Mail :

Souhaite participer au fleurissement de la commune en disposant les 6 géraniums-lierres de façon à ce qu'ils soient visibles de la rue.

Mairie principale St-Léger-de-Linières – 9 rue du Lavoir – St Léger des Bois
Marie annexe St-Jean-de-Linières – 12 route Nationale – St Jean de Linières
02.41.39.55.36 ou mairie@saint-leger-de-linieres.fr

VOIRIE / AMÉNAGEMENTS

Point sur les travaux finalisés et en cours

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-LÉGER-DES-BOIS

- **Place des Jardinets et Espace vert du Brossais :**
Les plantations d'arbres ont été réalisées au mois de janvier.
Les travaux de la bibliothèque sont en cours : le mobilier intérieur sera livré début mai.
Le déménagement de la bibliothèque suivra, et le Club photos pourra réintégrer ses locaux.
A la place de l'ancienne bibliothèque, l'espace Jeunesse prendra ses quartiers.
- **La Maison des associations** qui accueille l'espace Jeunesse actuel sera réhabilitée en logements sociaux. (voir page 14).
- **Stade de Saint-Léger-des-Bois**
Les travaux de mise en éclairage ont été réceptionnés.



Nouveau local de la bibliothèque Place des Jardinets

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES

- **Place de la Croisée et Clos du presbytère**
Les travaux de voirie de la place de la Croisée et autour du presbytère ont commencé le 6 février dernier pour une durée de 6 mois.
Les plantations auront lieu à l'automne.
- **Salle Linériis**
Le remplacement du bardage extérieur de la salle est terminé : les travaux d'isolation intérieure se termineront en avril. Le nouveau sol de la salle de sports sera posé au mois de mai.
- **Stade de Saint-Jean-de-Linières**
Les travaux de construction de la halle multi activités sont désormais terminés.



Réaménagement de la Place de la Croisée

Eau et assainissement

Reconstruction de la station d'épuration de Saint-Léger-des-Bois

Contexte et objet des travaux

La station d'épuration actuelle par lagunage, desservant la commune déléguée de Saint-Léger-des-Bois, construite en 1997, est saturée et présente un niveau de performance moyen. Il convient donc de la reconstruire pour répondre :

- aux nouvelles exigences réglementaires et à l'amélioration de la qualité des eaux rejetées au milieu naturel
- à l'évolution de l'urbanisation communale

Le projet consiste à établir sur le site une nouvelle station de type « boues activées en aération prolongée » dimensionnée pour 2 500 équivalant habitants. Cet équipement permettra de traiter, avec un niveau de qualité élevé, jusqu'à 580 m³ d'eaux usées par jour. Il ne générera ni bruits significatifs ni odeurs.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux sont assurées par Angers Loire Métropole.

Durée et impacts des travaux

Les travaux, d'une durée prévisionnelle totale de 12 mois démarreront aux mois d'avril ou mai prochains.

Quelques perturbations de circulation sur les chemins voisins sont à prévoir ; des travaux d'aménagement de la Coudre

portés par le syndicat des basses vallées angevines et de la Rome (SMBVAR) devant également s'effectuer à proximité.

Montant des travaux

Les travaux d'un montant de 2 300 000 €HT sont financés par Angers Loire Métropole et font l'objet de subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil départemental de Maine et Loire.

N.B. La commune déléguée de Saint-Jean-de-Linières est raccordée à la station d'épuration de la Baumette d'Angers.



Esquisse du projet de station d'épuration de Saint-Léger-des-Bois

SÉCURITÉ

La police municipale vous informe !



Stationner sur les trottoirs : est-ce légal ?

Un trottoir est une zone principalement affectée aux piétons et longeant une voie réservée à la circulation des véhicules.



Un véhicule garé sur un trottoir doit donc être considéré en stationnement très gênant, ce qui est réprimé d'autant plus sévèrement qu'il contraint les piétons à circuler sur la chaussée.

Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir à ces dispositions est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe, soit 135 €.

Le stationnement y sera néanmoins autorisé s'il existe des emplacements adéquats et clairement délimités par un marquage au sol.

URBANISME

Les clôtures illicites peuvent coûter très cher

Sur l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole, l'édification des clôtures est soumise à autorisation.

Aux termes des dispositions du plan local d'urbanisme intercommunal : les murs, murets, clôtures et les portails doivent s'intégrer au paysage environnant (notamment en termes de coloris et d'aspects des matériaux) et participer à la conception architecturale d'ensemble des constructions et des espaces libres de la propriété et des lieux avoisinants.

Or, force est de constater que ce n'est pas toujours le cas et que nous voyons fleurir, en particulier, des bâches disgracieuses en guise de clôtures. Édifier sans autorisation, ou de manière différente de ce qui a été autorisé, constitue une infraction au code de l'urbanisme, passible d'une amende de 1 200 €, au minimum (article L480-4 du même code).

Quant aux clôtures ne répondant pas aux dispositions réglementaires, nous invitons les propriétaires à se mettre en conformité dans les meilleurs délais.

Ainsi, si vous souhaitez édifier une clôture, vous pouvez déposer vos déclarations sur la plateforme : gnau3.operis.fr/angers/gnau/#/ ou vous renseigner en mairie, auprès du service en charge de l'urbanisme.



A.L.S.H. LE SEQUOIA

Accueil de loisirs de 3 à 12 ans



Retour sur les vacances d'hiver 2023 au Séquoia !

L'équipe d'animation a décidé de vivre les vacances de février 2023 sur le thème des animaux qui hibernent pour les petits ; le journalisme, la vidéo et l'écriture pour les plus grands !

L'ALSH a ouvert ses portes 2 semaines et a accueilli en moyenne 52 enfants par jour de 3 ans à 12 ans.

Les animateurs ont proposé plusieurs activités tels que des créations de chauves-souris, un atelier cuisine pour réaliser des pâtisseries en forme d'ours, des jeux dynamiques et d'expression... Enfin, ils se sont réunis autour d'un grand jeu « Les indices des animaux ».

Ils ont également profité d'une sortie à la journée au Refuge de l'Arche à Château Gontier et d'une visite des studios à Radio G à Angers pour les plus âgés. Le passage derrière le micro s'est transformé en exercice d'expression et de gestion de stress mais aussi en moment inoubliable pour chacun d'eux.

Une fois de plus, les bambins ont vécu de riches moments et partages pendant ces deux semaines de vacances.



OUVERTURE ALSH

- **Printemps 2023 :**
du 17 au 28 avril 2023
- **Été 2023 :**
du 10 au 28 juillet
et du 16 au 31 août 2023
- **Camps d'été 2023 :**
3 camps sont en cours de programmation (informations à venir)

CONTACT

Alizée MICHENEAU,
responsable ALSH
07 77 70 04 19
alsh@saint-leger-de-linieres.fr

COMMUNICATION

Le Maire vous donne rendez-vous

facebook LIVE

Thème :
« Urbanisme »

Posez vos questions en direct le :
Mercredi 10 mai à 20h

sur la page Facebook de la commune
<https://www.facebook.com/saintlegerdelinières>

COMMUNE DE
Saint-Léger-de-Linières

**FÊTE DE LA
MUSIQUE**

Vendredi **16** juin 2023 - 19h30 / minuit
Esplanade de la Coudre, Saint-Léger-des-Bois

Les Deux
Moi Z'elles

Tequila
Banda

Les
Frangins

Restauration
sur place

VIE ÉCONOMIQUE

Petit-déjeuner inter-entreprises

Succès pour la 1^{ère} édition

La Municipalité, a souhaité convier l'ensemble des acteurs économiques de Saint-Léger-de-Linières à un petit déjeuner réservé aux chefs d'entreprises et auto-entrepreneurs de la commune.

Cet événement s'est déroulé le 19 janvier dernier et a réuni pas moins de 27 entreprises pour une quarantaine de participants.

Ce temps d'échanges, simple et convivial, a été très apprécié des professionnels qui ont pu faire connaissance, créer du lien, partager une expérience, des offres d'emploi, découvrir les services municipaux utiles à leur activité, le tout autour d'un café et de quelques viennoiseries.

Un questionnaire de satisfaction a été remis à l'issue de cette manifestation et les résultats sont concluants : ce petit déjeuner ne devrait pas en rester à sa première édition.



PETITE ENFANCE



Association la Boîte à Malice

L'association la Boîte à Malice organise, dans le cadre de son projet d'éveil culturel et artistique, des représentations de "la Petite Traversée". Il s'agit d'une exploration sensorielle et chanson folk proposée par SOCO de l'Armada Productions.

Gratuites et destinées aux enfants âgés de 3 mois à 2 ans et demi, les représentations auront lieu à l'Espace Galilée de Saint-Jean-de-Linières :

- les 3 et 4 avril pour les enfants accueillis chez une assistante maternelle ou au sein des multi accueils,

- le 5 avril pour les familles.

> 2 séances sont prévues chaque jour à 9h30 et 10h45.

Réservation obligatoire :

contact@boiteamalice.org



Ce projet d'éveil culturel et artistique est en partie financé par la DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), qui a lancé un appel à projets dans le cadre des 1 000 premiers jours de l'enfant. Le financement obtenu permet également de proposer une conférence autour de la lecture chez les tout petits qui sera animée par l'association LIRE. **Rendez-vous le 9 juin 2023 à 20h, salle Gabarre à la Possonnière.**

Enfin, notez la date de l'Assemblée Générale de l'association qui est prévue **le jeudi 25 mai 2023 à 20h**, le lieu sera communiqué ultérieurement.

CSI L'ATELIER Info Jeunesse



• TOUS LES VENDREDIS SOIR :

Camille BLANCHARD, animatrice jeunesse, accueille les jeunes à partir de 10 ans .

Elle leur propose des animations en fonction de leurs envies : une programmation est élaborée conjointement avec eux sur chaque période avant les vacances scolaires.

Des sorties sont parfois prévues (Bowling, Lasergame, Trampoline Park), mais aussi des soirées animées (karaoké, crêpes party, jeux de rôles, etc.).

Le lieu de rendez-vous se fait par alternance : soit à Carré d'As de Saint-Jean-de-Linières, soit à la Maison des associations de Saint-Léger-des-Bois, avec l'organisation d'une navette entre ces deux lieux.

Une quinzaine de jeunes s'y retrouvent, alors n'hésitez pas à venir les rejoindre !

Comment s'inscrire et participer ? Prendre contact avec le CSI l'Atelier pour le dossier d'inscription ; puis rejoindre le groupe WhatsApp pour se tenir informé(e) du programme d'animations.

Contacts : CSI L'Atelier : 02 41 39 17 11 /

Camille BLANCHARD : 06 84 41 98 78.

• POUR LES VACANCES DE PRINTEMPS :

En avril, les jeunes âgés de 14 ans et plus pourront participer à un « chantier jeunes » pour entretenir les espaces verts de la commune.

Objectif : rendre service à la commune et à ses habitants, en échange d'une « bourse jeunes » versée par la commune et permettant de financer des projets (séjours), des formations (BAFA, BSR, etc...), ou des équipements pour sa scolarité.

Une bonne expérience pour découvrir le monde du travail et passer un bon moment en groupe !

Le chantier se déroulera du 17 au 20 avril 2023 et aura pour but d'embellir les rues et les espaces publics.

Adhésion au CSI l'Atelier obligatoire et inscription au chantier à partir du 11 avril 2023 à 18h.

Contacts : CSI L'Atelier : 02 41 39 17 11 / Katel SUTCA : 06 86 75 89 53.

• POUR CET ÉTÉ :

Les camps et autres séjours ouverts aux 10-17 ans se préparent pour l'été 2023 !

Après une journée de préparation avec plus de 80 jeunes du territoire intercommunal lors de la journée « prépa camps » organisée durant les dernières vacances de février, la programmation des séjours est d'ores-et-déjà connue.

Les inscriptions seront ouvertes en 2 temps :

- à partir du 27 mars (pour les jeunes prioritaires ayant participé à la journée « prépa camps »,

- et ensuite le 11 avril (pour l'ensemble des jeunes du territoire).

Contact : CSI L'Atelier : 02 41 39 17 11

SOCIAL

La « Maison des associations » bientôt réhabilitée en logements

Le 31 janvier 2023, un bail à réhabilitation, a été signé entre la municipalité, représentée par Franck POQUIN Maire de Saint-Léger-de-Linières, et le bâtisseur SOLiHA (Solidaires pour l'habitat), spécialisé dans les logements d'insertion.

En échange d'une mise à disposition pendant 43 ans, le bâtisseur et bailleur social SOLiHA s'engage à transformer le lieu pour l'aménager en 3 logements locatifs sociaux :

- un T1Bis au rez-de-chaussée
- un T2 au rez-de-chaussée
- un T3 à l'étage

Ce montage particulier est le premier réalisé en Maine-et-Loire. Il permettra à la fois de valoriser un bâtiment patrimonial communal et de réaffirmer l'engagement de la commune en matière de développement du logement social, et notamment de tendre vers les objectifs fixés par la loi SRU qui impose de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, proportionnel au parc résidentiel existant.

Actuellement utilisé pour le foyer des jeunes, ce bâtiment municipal situé au 15 rue du Lavoir à Saint-Léger-des-Bois sera rénové à partir de septembre 2023 pour une durée de travaux estimée à un an.

L'espace jeunesse intégrera, quant à lui, la bibliothèque actuelle dès la fin des travaux de la nouvelle bibliothèque située place des Jardinets (dans l'ancien Vivéco).

Le montage financier, supporté par SOLiHA, s'appuie sur un prêt souscrit à la Caisse de Dépôts et Consignations, ainsi que :

- une subvention de la commune pour un montant de 75.000 €, répartie sur trois ans, décidée par délibération du 17/11/2022, qui vient combler peu à peu le retard par rapport à l'obligation des 20 % de logements sociaux vers laquelle la commune doit tendre,
- une subvention de l'Anah pour un montant de 139.500 €,
- une subvention du Conseil Régional pour un montant de 182.700 €,
- une subvention d'Angers Loire Métropole pour un montant de 46.500 €,
- une subvention de la Fondation Abbé Pierre pour un montant de 60.926 €.



UDAF Médiation : une chance pour sortir du conflit

Conflit dans la famille, désaccord dans la fratrie, tensions entre parents séparés, besoin de trouver une solution pour les enfants ? Un médiateur familial peut vous aider...

Fondée sur l'engagement volontaire des personnes, la reconnaissance des besoins de chacun et l'impartialité du médiateur, la médiation familiale est confidentielle. Il s'agit d'un espace neutre pour rétablir le dialogue, trouver une réponse adaptée, sortir du conflit, prendre des décisions...

Pour qui ?

- Les parents en situation de rupture, de séparation ou de divorce
- Les jeunes adultes en rupture de liens avec leur famille
- Les grands-parents qui souhaitent garder des liens avec leurs petits-enfants
- Les familles en charge d'un parent âgé en perte d'autonomie ou en situation de handicap
- Les fratries confrontées à un conflit : succession, gestion d'une entreprise ou exploitation familiale, ou autre

Les différentes étapes :

- L'entretien d'information et d'évaluation (individuel ou commun pendant 45mn)
- Les entretiens de médiation familiale (entre 1h30 et 2h)

Si les personnes le souhaitent, les accords peuvent être homologués par le juge aux affaires familiales.

Quel est le coût d'une médiation ?

Le 1er entretien d'information est gratuit, puis une participation financière est demandée pour chaque personne suivant ses ressources. A titre d'indication, une personne au RSA s'acquittera de 2 € par rendez-vous. Le coût, très progressif, s'adapte à tous les budgets.

Contact : 02 41 36 54 08

www.udaf49.fr/les-services-aux-familles/mediation/



BIBLIOTHÈQUE ABCD du réseau Latulu

2023 sera une année marquante pour la bibliothèque qui fêtera le **20^{ème} anniversaire de l'association ABCD** qui la gère et qui emménagera dans ses nouveaux locaux, place des Jardinets, au cours du deuxième trimestre.

Nous souhaitons la bienvenue à **Sylvain Folliot**, vingtième bénévole de l'ABCD !

Des achats complémentaires d'ouvrages pour tous les âges sont en cours et vont permettre d'enrichir les étagères de la bibliothèque.

A vos agendas :

• Mardi 4 avril - 9h30 :

"Raconte-moi des histoires" pour les petits jusqu'à 3 ans

• Samedi 13 mai :

Clôture du thème annuel du voyage autour de deux événements :

- **le matin**, présence de Gwénaëlle Abolivier, auteure de récits de voyage qui évoquera son parcours et son dernier livre sur les îles de la Loire,
- **le soir**, représentation d'un spectacle à la salle Calé-basse, gratuit et ouvert à tous !

• Mercredi 24 mai - 11h15 :

"L'heure du conte" pour les enfants de plus de 4 ans.

Contact :

abcd.stlegerdesbois@wanadoo.fr

Réservation en ligne sur le réseau LATULU :
latulu.c3rb.org

PERMANENCES :

- lundi et vendredi de 16h à 18h
- mercredi de 17h à 19h
- samedi de 10h à 12h

C.L.A.P. Culture Linières Animation Programmation



La programmation culturelle de CLAP touche à sa fin, et nous terminerons cette saison **le samedi 22 avril à 20h30 avec un concert de Paul Meslet**.

Paul Meslet, originaire de Saint-Léger-de-Linières, est auteur compositeur interprète.

Il sera accompagné sur scène par Tony Baker au piano, et Francis Jauvain au saxo et à l'accordéon.

Paul Meslet, c'est une voix chaude et ce sont de beaux textes.

Venez nombreux pour l'applaudir !

Après deux années compliquées, cette dernière saison a été marquée par le retour du public et nous nous en réjouissons. Merci à vous tous pour votre fidélité.

Nous préparons actuellement la saison prochaine durant laquelle vous retrouverez du théâtre, de l'humour et de la musique.

Les tarifs en vigueur sont : 12€ en normal, 8€ en réduit, une carte d'adhésion annuelle à 8€ qui permet de bénéficier du tarif réduit.

Les réservations peuvent se faire par internet avec un paiement par carte bancaire et une mise à disposition des billets.

Les réservations par téléphone restent possibles.

Contact :

www.clapstjean.com / 02 41 39 72 29 / 06 95 72 50 58



LAL (LINIÈRES ACTIVITÉS LOISIRS)

Notre association regroupe 11 activités diverses :

Couture – Cyclotourisme – Danse en Ligne – Gym douce – Gym d'entretien – Pilates – Sophrologie – Volley Ball loisirs – Yoga – Zumba kids – Zumba adultes

L.A.L. VOLLEY-BALL :

Le remarquable tournoi annuel de Volley-Ball Loisir sera de retour le **vendredi 9 juin 2023 !**

Nous vous attendons nombreux à **partir de 19h à la Salle de sports Linériis de Saint-Jean-de-Linières.**

- Equipe de 6 joueurs minimum
- Mixité obligatoire
- Inscriptions des équipes sur place le soir du tournoi
- Engagement gratuit

Pas d'inquiétude pour votre bien-être : buvette et restauration sur place !

L.A.L. SOPHROLOGIE :

Venez découvrir la sophrologie au travers d'une séance d'essai, **les jeudis 25 mai et 1^{er} juin 2023 !**

Les séances se déroulent de 18h à 19h ou de 19h05 à 20h05, à la salle du Séquoia au Presbytère.

Pour toute information sur l'association, n'hésitez pas à consulter notre site internet :

lal-saintjean.wixsite.com/asso

Vous pouvez y accéder également à partir du site de la mairie de Saint-Léger-de-Linières.

Emmanuel MARION, Président

Pascal CORDIER, Vice-Président

Contact général : lal.saintjean@gmail.com



CLUB NATURE JUNIOR SAINT-LEGER-DE-LINIÈRES / SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX

Toujours attendues impatiemment, les deux dernières journées se sont déroulées avec l'enthousiasme et la bonne humeur habituels.

A part quelques malades ou les plus chanceux partis aux sports d'hiver, une quinzaine d'enfants étaient présents.

Avec l'aide et les conseils des animateurs, ayant au préalable soigneusement préparé les morceaux de bois, il n'y avait plus qu'à percer, assembler, pointer, visser, agraffer, et le tour était joué : voilà une mangeoire à écureuils prête à accueillir ses hôtes !

Enfin pas tout à fait, car il reste encore à l'approvisionner en noisettes, glands ou graines, et trouver un endroit pour la suspendre dans son jardin.

Compte tenu du beau temps et de la toute proximité de la forêt, la construction de cabanes s'est naturellement imposée.

Filles et garçons ont pu exercer leur talent, chacun selon sa sensibilité décorative...

Prochains rendez-vous les 17 et 18 avril 2023.

Au plaisir de vite vous y retrouver,

Gérard, Guy, Bernard, Madeleine, Sophie.

Contacts :

Jean-Bernard : lefievre.jean-bernard@orange.fr / 06 73 35 11 15

Jean-Pierre : jppoirier6@orange.fr / 06 22 97 50 22

Simiane : dbnt@wanadoo.fr / 06 12 02 52 06



AEL (AMICALE ÉDUCATION LOISIRS)

L'AEL prépare déjà la nouvelle saison 2023-24 !

Nous souhaitons réouvrir un créneau de marche nordique le mardi après-midi, sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

Si vous êtes intéressés, merci de vous manifester par mail à l'adresse suivante : **ael.sldb@gmail.com**

Nous envisageons également une ouverture des pré-inscriptions lors de notre prochaine assemblée générale en juin.

La date vous sera communiquée ultérieurement.

Nous avons d'ailleurs besoin que le bureau se renouvelle.



Et oui, vous appréciez de pouvoir pratiquer votre activité à proximité de votre domicile et au sein même de votre commune, mais pour que cela perdure l'AEL a besoin de vous !

En effet, plusieurs membres vont quitter le bureau mettant en péril la gestion de l'association.

Nous avons donc besoin de bénévoles pour rejoindre le bureau et ainsi pouvoir garantir la continuité des activités à St Léger des Bois.

N'hésitez pas à vous faire connaître !

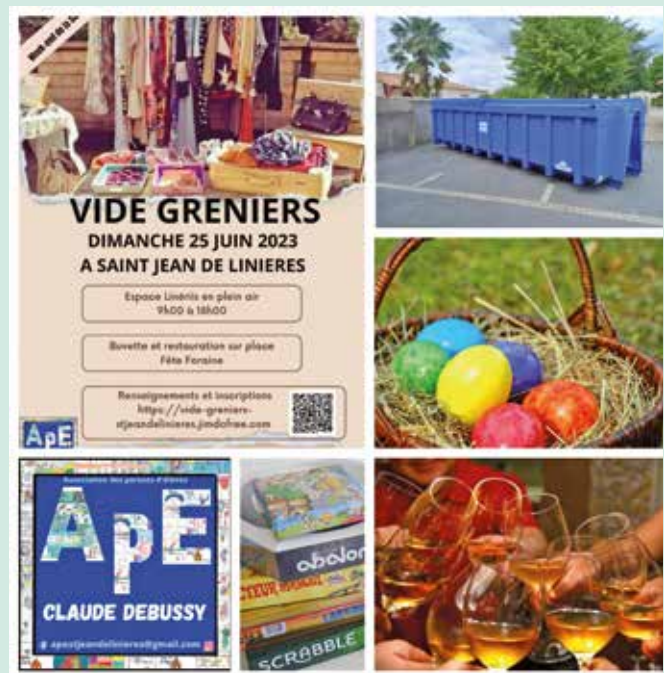
**Contact : ael.sldb@gmail.com
Site internet : ael-saint-leger.fr**

APE CLAUDE DEBUSSY SAINT-LEGER-DE-LINIÈRES



L'APE poursuit ses actions afin de participer au financement des projets et sorties concoctés par l'équipe enseignante, toujours riches en apprentissages et en découvertes.

- **Lundi 10 avril** : traditionnelle chasse aux œufs de Pâques, en association avec le Comité des Fêtes. Petits et grands gourmands nous vous attendons nombreux !
- **Vendredi 12 mai** : « Soirée Surprise à l'école », inspirée par notre dernière édition de la soirée jeux qui a obtenu un grand succès, nous souhaitons y ajouter une petite nouveauté... ! Venez nombreux pour découvrir ce que nous vous avons concocté !
- **Vendredi 9 juin** : « Apéritif des familles », offert à la suite du spectacle des enfants de l'école Claude Debussy.
- **Du 9 au 11 juin** : « Opération benne à papiers ». Tout le week-end, une benne sera installée rue des Châtaigniers afin de récolter vos vieux journaux, papiers, catalogues... Cette action permettra de valoriser vos anciens papiers par le recyclage : une bonne occasion de faire le tri.
- **Dimanche 25 juin** : « Vide-greniers ». Nous nous associons au Comité des Fêtes et à La Liniéroise pour un grand weekend festif. Avis aux sportifs et aux chineurs !



LES P'TITS LINIÉROIS



Après une grande coupure due à la pandémie, l'association « Les P'tits Liniérois » a repris son activité depuis septembre dernier avec un nouveau bureau. Nous tenons à remercier Lydie NORMAND, Elisabeth LEBRETON et Katia DEVEAU pour leur investissement.

L'association est un regroupement d'assistantes maternelles de la commune.

Tous les jeudis matin, nous nous retrouvons, assistantes maternelles et enfants, à la salle Carré d'As. Cela permet aux enfants de se sociabiliser, se préparer à la vie en collectivité, d'être dans le partage et l'échange, en mettant à leur disposition des jeux, tapis d'éveil, tapis de motricité, des chansons.

Nous profitons également du calendrier pour fêter Noël, Pâques et les anniversaires.

Cette année pour Noël, nous avons confectionné pour chaque enfant un petit sac contenant une serviette de table brodée à leur prénom.

Toutes les assistantes maternelles sont les bienvenues. La cotisation annuelle par assistante maternelle est de 20€, quel que soit le nombre d'enfants gardés.

Sabrina LORY (Présidente) : 06 07 60 02 31
Lucie BERTHELOT (Trésorière) : 07 82 65 65 46
Patricia MURZEAU (Secrétaire) : 06 67 40 95 00



CLUB PHOTO

24 X 36



Notre concours d'octobre 2023 est lancé. Les thèmes sont les suivants :

- « Le monde ferroviaire » en N&B
- « Minimalisme » en couleur

Les dates d'exposition et de remise des photos pour le concours seront communiquées dans le prochain F.I.L.

Tous les renseignements et fiche d'inscription sont sur notre site internet.

La vie du club

- Dernier atelier « critique » : « l'hiver ». Atelier à venir « hors champs »
- Atelier technique : « le portrait » (2 séances)
- Le nouveau local : travaux de restauration au moins jusqu'au printemps. Nos rencontres se font salle de L'Étang pendant les travaux.
- Présence sur le site du Petit Anjou pour le 40ème anniversaire de l'association le weekend de la Pentecôte.
- Participation du club au concours photo de Thouarcé fin février et de St Sylvain en mars.

Renseignement : patrickgilbert@orange.fr

Site internet : club-photo-24x36-1.s2.yapla.com/fr/accueil



COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES

Coup de projecteur sur le programme du weekend du 24 et 25 juin :

• SAMEDI 24 JUIN :

- De 17h à 17h30 : 3 courses Enfant de 500m, 1 000 et 1 600m, en fonction des années de naissance.
- 18h : départ du « trail 18 km », course à pied nature.
- 18h30 : départ du « relais 6 + 4 km » et du « solo 10 km ».

> Pour vous inscrire aux différentes courses de La Liniéroise : la-liniéroise.sportsregions.fr

- 19h : restauration Food trucks.
- De 21h à 0h30 : animation musicale avec l'orchestre Easy Pop pour ambiancer le repas.
- 23h30 : feu d'artifice offert par la municipalité, suivi du feu de la St Jean, si le temps le permet.
- Préparez vos pieds pour courir, ou vos mains pour applaudir !

• DIMANCHE 25 JUIN :

- Traditionnel concours de pétanque.
- **Nouveau :**
Vide grenier organisé par l'APE près de la salle Linériis. Cette mutualisation « Comité des Fêtes / Association Parents d'Elèves » vise à concentrer les efforts des bénévoles et de la municipalité sur un même weekend.

LES IMPROSTEURS

La troupe des ImprostEURs s'est agrandie !

Depuis la rentrée de septembre 2022, notre association a une 2ème troupe adulte qui s'appelle « les Improvistes ». Vous pourrez les voir sur scène **les vendredis 5, samedi 6 et dimanche 7 mai 2023 à l'espace Galilée**. Nous vous espérons nombreux pour venir voir cette troupe très prometteuse.

Les jeunes ImprostEURs (petits et moyens), quant à eux, joueront **le samedi 13 et le dimanche 14 mai 2023**.

Ces troupes auront le bonheur de jouer, comme toujours, des pièces écrites et mises en scène par notre metteuse en scène Isabelle Acensio-Becker.

Alors bloquez ces dates dès à présent dans vos agendas !

Théâtralement vôtre,
La Cie Les ImprostEURs.



CLUB DE L'AMITIÉ DE SAINT JEAN-DE-LINIÈRES

En date du 9 février 2023, jour de l'Assemblée Générale, notre club compte 63 adhérents.

La fréquentation des jeudis après-midi, à la salle Carré d'As, est plus importante : nous sommes en moyenne un groupe de 25 adhérents réunis pour des jeux de cartes, des randonnées de 7 à 9 kms. Vers 17h, nous prenons un goûter, ce qui coupe l'après-midi.

Bienvenue au sein du Club de l'Amitié : venez nous rejoindre !

Toute personne habitant St-Jean-de-Linières, âgée de 50 ans peut adhérer pour une cotisation de 15€ pour l'année. Pour vous inscrire : il vous suffit de contacter les membres du bureau.

Les habitants de Saint-Jean-de-Linières (même non adhérents) sont invités à notre concours de belote sans annonces (14€ par équipe) le jeudi 6 avril 2023.

Inscription à 13h30 à l'espace Galilée et début du concours à 14h.

Suite à la réunion de notre Conseil d'Administration du 23 février dernier, nous vous présentons la composition de notre bureau :

Michel GAULTIER, président : 06 88 06 57 19
rene-michel.gaultier@orange.fr

Nicole POIRIER, trésorière : 06 22 69 65 38

Nicole CHASSERIAUD, secrétaire : 02 41 39 71 27



THÉÂTRE EST MON VILLAGE



Un succès inattendu !

Nous avons été ravis d'accueillir les familles et les amis de nos jeunes acteurs, venus très nombreux lors de la représentation du spectacle d'improvisation du vendredi 3 février dernier.

Ce succès nous galvanise pour la fin de la saison.

Fort de l'entrain de nos benjamins, nous sommes plus que jamais motivés à créer une troupe adulte afin d'agrandir notre association.

Tout le monde est le bienvenu, **débutant comme confirmé** : venez nous en parler !



A vos agendas :

- Le spectacle de fin de saison, écrit et mis en scène par Isabelle BECKER, se déroulera le samedi 3 juin en soirée et le dimanche 4 juin l'après-midi, à la Salle Calebasse.
- Rendez-vous à l'Assemblée générale le lundi 19 juin à 20h30 à la Salle des Sources pour préparer l'année à venir.

Théâtrément vôtre !

Contact : theatreestmonvillage49@gmail.com

PAROISSE ASSOCIATION ST LAMBERT ET ST GILLES EN LINIÈRES

Notre jumelage avec Kokologho, au Burkina Faso, vient de fêter ses 40ans de fraternité et d'aide aux plus miséreux.

Ce jumelage permet de soutenir les veuves sans ressources, la paroisse du village, et plus particulièrement un centre pour enfants malnutris pour lequel notre aide se traduit par l'achat de lait, de farine, de céréales.

Pour financer cela, nous organisons régulièrement des ventes de fleurs, de brioches, des concerts, etc.

En parallèle, une trentaine de familles prennent en charge la scolarité d'un orphelin, son alimentation, sa santé... pour la somme de 25€ par mois.

Vous pouvez nous aider en adhérant à notre association : 15€ pour un couple, 12€ personne seule. Un grand merci.

Contact : Mme Tosser : 06 68 57 05 80



LES AMIS DU PETIT ANJOU

Une très grande fête se prépare

L'association des Amis du Petit Anjou fêtera ses 40 ans les 27 et 28 mai 2023.

Dix-huit associations exposeront leurs activités : associations ferroviaires présentant leur ligne de chemin de fer, associations de modélisme, patrimoniales (moulins, bateaux, voitures anciennes, véhicules militaires anciens, anciens commerces), locales (club photos, peintres, histoire locale, costumes).

Des animations égaieront ce weekend : tour en vapeur vive (mini train à chevaucher), dégustation de cacahuètes grillées à l'ancienne, tour en train et draine, démonstration de retournement de draine, exposition de notre futur fourgon de train avec son compartiment postal, présentation de cachets postaux de l'époque du Petit Anjou, pêche à la ligne ferroviaire...

Restauration sur place : fouées, sandwiches, boissons.

La saison estivale débutera le 2 juillet avec visite les mercredis et dimanches de 10h à 18h jusqu'aux Journées du Patrimoine. Le samedi la visite se fait sur réservation à partir du 22 avril jusqu'au 28 octobre.

Contact : contact@petit-anjou.fr / 02 41 39 75 51

Gare du Petit Anjou, 9 route de Bouchemaine à Saint-Jean-de-Linières



CLUB DE PETANQUE (ST JEAN – ST MARTIN)

Les concours d'hiver en salle nous ont permis de ne pas interrompre notre passion et de maintenir notre niveau de jeu.

Avec la halle multi-activités, nous aurons la possibilité d'intégrer dans le planning des concours d'hiver. Une convention de mise à disposition a été rédigée et effective depuis le 1er mars 2023.

Le club a fait l'acquisition de bastaings, pour la protection périphérique de la structure, et de petits gravillons pour l'intérieur.

Les terrains extérieurs à la halle seront retravaillés et étendus en partie basse de l'ancien terrain de foot fin mars/début avril.

Le club remercie la municipalité pour la réalisation de cette halle multi-activités qui sera un lieu important pour les associations et les événements communaux.

Notre effectif reste stable : 80 licenciés et 11 adhésions « pétanque détente ».

La première rencontre de la Coupe de France débutera le 1er mai et il est fort possible que nous soyons retenus pour l'organisation.

En septembre, nous organiserons 2 championnats : la journée du 8 pour le Challenge J-Luc PHILIPPE, et l'après-midi du 23 pour un challenge Senior.

Contact : Léon JERIGNÉ - 06.68.78.99.09
Jean-Claude DECHEREUX - 06.76.95.12.50
Site internet : petanque49.free.fr



TENNIS CLUB DE L'OCÉANE



Le TCO de St-Léger-des-Bois vous accueille au sein d'une Halle de tennis comprenant deux courts en terre-battue et un Club House.

La saison prochaine se prépare déjà... pour un début des cours collectifs mi-septembre 2023.

RDV le dimanche 11 Juin 2023 de 10h à 12h (Halle Tennis de St Léger des Bois) pour une séance d'inscription, en parallèle de notre tournoi interne.

Antoine PHELIPPEAU et Adrien JUTEL, nos deux éducateurs sportifs diplômés d'État, encadrent les cours.

Si vous souhaitez vous initier à la pratique du tennis, n'hésitez pas à nous contacter :

tennisclub.oceane@laposte.net

06 12 33 49 51

Facebook : [TennisClubOceaneStLeger](https://www.facebook.com/TennisClubOceaneStLeger)



V.B.S.L.B. (VOLLEY-BALL SAINT-LÉGER-DES-BOIS)



Le printemps est là, vous venez d'arriver sur la commune et/ou vous cherchez une activité loisir alliant sport et bonne humeur pour l'année prochaine ?

Ça tombe bien, le club de volley-ball de Saint-Léger-des-Bois (VBSLB) propose justement d'allier ces deux activités.

Venez profiter de quelques séances de volley-ball pour tester notre association et valider, nous en sommes sûrs, son esprit de convivialité.

Le VBSLB vous ouvre ses portes **le jeudi 11 mai et tous les jeudis du mois de juin**, à partir du 8 juin à 20h30 salle de la Coudre à St-Léger-des-Bois. Ces séances découvertes seront suivies d'un moment convivial.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter.

De plus, les clubs de St Léger et St Jean co-organisent un tournoi de volley-ball **le vendredi 9 juin 2023**. Nous vous invitons à constituer une équipe mixte de 6 joueurs et joueuses et à venir nous rejoindre pour une soirée sportive et festive.

Le tarif est de 18€/équipe, rendez-vous à partir de 19h salle Linériis à St-Jean-de-Linières.

Contact :

- **site internet : clubsldb.free.fr/volley**
- **Olivier BOISDON au 06 61 16 50 04**
- **Emmanuel QUELARD au 06 61 17 34 49**
- **Nicolas OUDOT au 06 63 91 33 84**

VENDREDI 9 JUN 2023
DEBUT PREVU POUR 20 H 00
TOURNOI LOISIR MIXTE
VOLLEY-BALL 6X6
Organisé par les clubs de St-Léger-des-Bois et St-Jean-de-Linières

LOISIR MIXTE 6 X 6
PARTICIPATION DE
18 € PAR EQUIPE

SALLE DES SPORTS
LINERIIS A SAINT-
JEAN-DE-LINIÈRES

INSCRIPTION A
PARTIR DE 19 H 00

RESTAURATION
SUR PLACE :
SANDWICHS,
BOISSONS,...

DE NOMBREUX
LOTS A GAGNER

REPOSER PAR MAIL
AVANT LE 29 MAI 2023

gebaeric@orange.fr
olivier.boisdon@gmail.com

Contacts téléphoniques :
Eric GÉBA
03.41.77.40.08
Olivier BOISDON
06.61.16.50.04

FOOTBALL CLUB

(ST JEAN - ST LAMBERT – ST LEGER – ST MARTIN)

Le Football club a organisé deux stages pendant les dernières vacances.

Le 1^{er} stage a rassemblé une quinzaine de U7 et U9 (enfants nés entre 2014 et 2017) le jeudi 23 février après-midi. L'occasion pour eux d'apprendre la technique et la discipline tout en s'amusant.

Le 2^{ème} s'est déroulé le vendredi 24 février toute la journée et a réuni plus de 35 joueurs U11 et U13 (jeunes nés entre 2010 et 2013).

Ce 2nd stage s'est inscrit dans la démarche du Programme Educatif Fédéral. Des séances thématiques, ainsi qu'un petit tournoi, ont bien rempli la journée.

Les 2 stages ont été appréciés et chaque enfant est reparti avec une médaille.

Le club remercie Sylvain Aoustin, responsable de l'école, ainsi que les jeunes U15 qui ont participé à l'encadrement.

Contact : 07 87 37 82 18



Conformément à la loi «*Démocratie de proximité*», cette page est consacrée à la libre expression des groupes politiques. Cet espace rédactionnel est proportionnel au nombre d'élus qui constitue chaque groupe.

Tribune du groupe minoritaire : Liste «*Proximité Citoyenne*»

L'équipe Proximité Citoyenne constate la très bonne santé financière de la commune, ce qui est positif. Nous ne pouvons qu'encourager l'équipe élue à en tenir compte et à accompagner au mieux et au plus près les différentes associations de la commune encore trop souvent en difficulté après une période de Covid, à soutenir les projets de modernisation des quartiers vieillissants, à développer les projets culturels pour dynamiser notre territoire et retrouver le lien social.

Toute l'équipe reste mobilisée et à votre écoute.

Cordialement,

Proximité Citoyenne

proximite.citoyenne@gmail.com

INFOS pratiques



Recensement militaire ou recensement «*citoyen*»

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile, muni :

- d'une pièce d'identité valide,
- d'un justificatif de domicile,
- et du livret de famille à jour.

A la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement qui permettra au jeune :

- d'être convoqué pour effectuer sa Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
- d'être inscrit d'office sur les listes électorales et pouvoir voter dès ses 18 ans,
- de pouvoir s'inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, baccalauréat, ...).

Plus d'infos sur la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) :

presaje.sga.defense.gouv.fr/
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871

Carte Nationale d'Identité

Refaire une pièce d'identité, quelques précautions :

La Commune de Saint-Léger-de-Linières ne délivre pas de pièce d'identité car elle ne dispose pas des équipements biométriques.

Vous trouverez la liste des mairies équipées sur internet. Les plus proches sont Angers, Avrillé, Beaucouzé, Les Ponts-de-Cé, Saint-Barthélémy-d'Anjou, Trélazé, Chalonnes-sur-Loire, Le Lion d'Angers, Candé, Brissac, Val-d'Erdre-Auxence...

> La pré-demande en ligne est obligatoire

Actuellement les services des mairies équipées sont saturés. Les délais sont supérieurs à 3 mois voire 6 mois. Veuillez anticiper vos demandes, notamment pour vos voyages ou pour les examens scolaires.

S'informer des actualités communales

Plusieurs outils numériques, pour tous les âges, pour tous les goûts :

L'application «*IntraMuros*» qui vous tient informé(e) en temps réel. Téléchargez-la gratuitement sur votre smartphone via :



et sélectionnez la commune pour recevoir les notifications dès qu'une actu est postée.

Le site Internet de la commune :
saint-leger-de-linieres.fr



Petite nouveauté : quelques associations et entreprises sont désormais intégrées aux annuaires dédiés.

INCIVILITÉS

Tout un chacun a des droits et des devoirs en tant que citoyen.
La municipalité constate de trop nombreuses incivilités au quotidien.
Aussi, rien ne vaut un petit rappel pour que prime le bien-vivre ensemble.

	<p>Le bruit pour travaux de bricolage ou de jardinage est autorisé uniquement les jours et horaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du lundi au vendredi, jours ouvrables : 8h30 – 12h / 14h – 19h30 - le samedi : 9h – 12h / 15h – 19h - le dimanche et jours fériés : 10h – 12h
	<p>Les riverains doivent obligatoirement nettoyer les mauvaises herbes et élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ne pas entraver le passage des piétons, cacher les panneaux de signalisation et intersections, ou toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.</p>
	<p>Le brûlage à l'air libre de vos déchets verts (tonte, taille de haie...) sur votre propriété est interdit, et ce toute l'année (hors dérogation). C'est une pratique polluante pour l'environnement et hautement néfaste pour votre santé et celles de vos voisins.</p> <p>Plusieurs solutions existent : paillage, kit mulching, dépôt en déchetterie, mise à disposition gratuite d'un composteur, location de broyeur (renseignements auprès d'Angers Loire Métropole).</p>
	<p>Pour vos encombrants, tout comme vos déchets verts, les Légérois ont la chance d'accueillir une déchetterie sur leur commune. Profitez-en !</p> <p>Abandonner ses encombrants et autres déchets est un acte hautement sanctionnable (contravention)</p>
	<p>Des poubelles sont réparties sur l'ensemble de la commune, mais vous en avez également à votre domicile. La nature vous dit merci !</p>
	<p>Les chiens doivent être tenus en laisse et/ou se promener sous la surveillance de leur maître.</p> <p>Les chiens catégorisés doivent être déclarés en mairie et porter une muselière sur le domaine public. Toute déjection canine doit être ramassée par le propriétaire de l'animal. La divagation d'un chien est passible d'une amende de 150 euros. Merci de faire en sorte que les balades restent un plaisir pour tous !</p>
	<p>Le stationnement est bien souvent source de conflits entre riverains.</p> <p>Les habitants disposant de places de stationnement sur leur parcelle doivent les utiliser prioritairement. Il existe également de nombreux parkings répartis sur l'ensemble du territoire. Les conducteurs peuvent faire quelques pas pour rejoindre leur domicile, école ou commerce.</p> <p>Les conducteurs doivent également respecter les parkings « minute », ainsi que les limites des emplacements (personnes à mobilité réduite, professionnels de santé/livreurs...) et ne pas mordre sur les trottoirs réservés aux piétons, poussettes, ni à l'entrée des chantiers en cours, les pistes cyclables...</p> <p>Les caravanes, camping-cars, et autres véhicules en voie d'épavisation ont l'interdiction de stationner en un même point sur la voie publique pendant une durée excédant sept jours.</p> <p>La Mairie intervient régulièrement pour des mises en fourrière.</p>
	<p>Les zones 30 ou zones partagées sont des zones qui demandent une attention particulière en raison du flux et des personnes dites vulnérables : merci de respecter les limitations de vitesse.</p>
	<p>Jean-Marc MONTALLER, conciliateur de référence pour Saint-Léger-de-Linières, peut vous aider à trouver une solution à l'amiable dans le cadre de ses compétences : conflits de voisinage, différends entre propriétaires et locataires, problèmes liés à un contrat de travail, litiges liés à la consommation, au droit rural, entre commerçants...</p> <p>Pour le contacter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permanence à la Mairie de Saint-Georges-sur-Loire le 2^{ème} mercredi du mois : 02 41 72 14 92. - Permanence à la Mairie de Beaucouzé le 4^{ème} mardi du mois : 02 41 48 00 53.

RAPPEL : des contrôles inopinés peuvent avoir lieu et donner suite à des contraventions.

AGENDA / AVRIL - JUIN 2023



AVRIL

- 2 **APE Les Grands Chênes**, chasse à l'œuf
- 3 / 4 **La Boîte à Malice**, représentation pour les enfants « la Petite Traversée », espace Galilée, 9h30 ou 10h45
- 4 **Bibliothèque ABCD**, « Raconte-moi des histoires », 9h30
- 5 **La Boîte à Malice**, représentation pour les parents « la Petite Traversée », espace Galilée, 9h30 ou 10h45
- 6 **Club de l'amitié**, concours de belote sans annonce, espace Galilée, 14h
- 10 **APE Claude Debussy**, chasse aux œufs
- 11 **Pétanque**, compétition vétérans challenge J. Luc Philippe
- 17/18 **Club Nature Junior**, accueil des jeunes sur inscription
- 22 **CLAP**, concert de Paul Meslet, espace Galilée, 20h30

MAI

- 1 **Club de pétanque St-Jean/St-Martin**, 1^{ère} manche de la Coupe de France
- 5/6/7 **Les Improsteurs**, théâtre d'improvisation, espace Galilée
- 8 **Commémoration du 8 mai 1945**, monument aux morts, Saint-Léger-des-Bois, 11h
- 10 **Municipalité**, Facebook Live sur le thème de l'Urbanisme, 20h00
- 11 **VBSLB**, séance découverte volley-ball, salle de sports de la Coudre, 20h30
- 12 **APE Claude Debussy**, soirée surprise à l'école
- 13 **Municipalité**, fête de l'environnement, esplanade de la Coudre, 9h30-12h30
- 13 **Bibliothèque ABCD**, spectacle salle Calebasse, en soirée
- 13/14 **Les Improsteurs**, représentation théâtre du groupe des jeunes, espace Galilée
- 16 **Don du Sang**, collecte de sang de 16h à 19h30, espace Galilée
- 24 **Bibliothèque ABCD**, « L'heure du conte », 11h15
- 25 **LAL**, séances gratuites de découverte de la sophrologie, salle du Séquoia, 18h et 19h
- 27/28 **Amis du Petit Anjou**, fête des 40 ans de l'association

JUIN

- 1 **LAL**, séances gratuites de découverte de la sophrologie, salle du Séquoia, 18h et 19h
- 2 **Municipalité**, inauguration halle multi activités, route de Savennières, 19h
- 3 **Municipalité**, inauguration bibliothèque, place des Jardinets, 11h
- 3/4 **Théâtre est mon village**, représentation théâtre des jeunes, salle Calebasse
- 8 **VBSLB**, séance découverte volley-ball, salle de sports de la Coudre, 20h30
- 9 **APE Claude Debussy**, spectacle des enfants puis apéritif des familles
- 9 **VBSLB et LAL**, tournoi annuel de volley-ball loisir, salles de sports Linériis, 19h
- 9 **La Boîte à Malice**, conférence autour de la lecture, salle gabarre, La Possonnière, 20h
- 9/11 **APE Claude Debussy**, opération benne à papiers, rue des Châtaigniers
- 11 **Tennis Club de l'Océane**, séance d'inscription, 10h, halle de tennis chemin des Gohardières
- 15 **VBSLB**, séance découverte volley-ball, salle de sports de la Coudre, 20h30
- 16 **Municipalité**, fête de la musique, esplanade de la Coudre, 20h
- 19 **Théâtre est mon village**, assemblée générale, salle des Sources, 20h30
- 22 **VBSLB**, séance découverte volley-ball, salle de sports de la Coudre, 20h30
- 24 **Comité des Fêtes / La Liniéroise**, fête de la Saint-Jean avec animations, restauration et feu d'artifice
- 24 **La Liniéroise**, plusieurs formats de courses dès 17h
- 25 **APE Claude Debussy / CDF**, vide greniers + concours de pétanque, espace vert de Linériis
- 29 **VBSLB**, séance découverte volley-ball, salle de sports de la Coudre, 20h30